

Procédure contradictoire : Interpellation de l'ARS BFC

📅 Publié le 19 mai 2021

👤 De Uriopss Bourgogne-Franche-Comté

GRAND ÂGE

HANDICAP

GESTION - FINANCEMENT

ARTICLE



INFO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



PROCEDURE CONTRADICTOIRE : INTERPELLATION DE L'ARS BFC

Suite à la demande de l'ARS de ne pas procéder à la mise en œuvre de la procédure

contradictoire, veuillez trouver ci-contre le courrier adressé à Pierre PRIBILE, DG ARS, informant que cette pratique ne saurait être renouvelée ; et la réponse du DG ARS
(14 juin 2021)

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer.

CONTACT : Catherine SERRE
Directrice régionale URIOPSS BFC
c.serre@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.22

Prise de position du 21/06/2021

Numéro de fiche
104.3 Ko